

Charte des Ecoles Catholiques en pays de Vaud

(...) « Tout autant que les autres écoles, l'école catholique poursuit des fins culturelles, et la formation humaine des jeunes. Ce qui lui appartient en propre, c'est de créer pour la communauté scolaire une atmosphère animée d'un esprit évangélique de liberté et de charité, d'aider les adolescents à développer leur personnalité en faisant en même temps croître cette créature nouvelle qu'ils sont devenus par le baptême, et finalement d'ordonner toute la culture humaine à l'annonce du salut pour éclairer par la foi la connaissance graduelle que les élèves acquièrent du monde, de la vie et de l'homme. » ⁽¹⁾

Fondation des Ecoles Catholiques en pays de Vaud

Pour adresse:

Coordinateur: M. Michel Dubois, Av. des Mousquines 18 – 1005 Lausanne

Tél. +41 (0)21 312 98 46 / Fax +41(0)21 312 98 49

⁽¹⁾ Vat. II, Décl. Gravissimum educationis, 28. Oct. 1965

1. **La Fondation des Ecoles catholiques en Pays de Vaud (ci-après : La Fondation) et les écoles catholiques dans le canton de Vaud**

- a) L'objet de la Charte des Ecoles Catholiques est de définir la spécificité des écoles reconnues par la Fondation.
- b) La Fondation, par mandat aux directeurs (2) d'établissement qui en font partie, veille à la mise en œuvre effective des engagements mentionnés dans la présente Charte.

2. **Définition de l'école catholique**

L'école catholique est une école privée accueillant des élèves catholiques ou appartenant à d'autres familles spirituelles, sans discrimination liée au milieu social ou culturel.

Elle met en œuvre un projet pédagogique global, explicitement chrétien, et vise à l'excellence.

Dans l'offre multiple des écoles du canton de Vaud, elle souhaite proposer aux familles, y compris celles de conditions modestes, une réelle alternative scolaire.

Elle met au service de l'enfant une équipe pédagogique dont la mission repose sur une triple exigence, explicitement mentionnée dans le cahier des charges de l'enseignant et du directeur (directrice).

- a) Compétence professionnelle dans les divers domaines d'enseignement et d'éducation. L'enseignement et l'éducation ayant pour objet toutes les dimensions de l'expérience humaine : intelligence, effectivité, développement physique et spirituel.
- b) Action éducative fondée sur la qualité de tous les niveaux de relation : avec les parents d'abord, comme premiers responsables de l'éducation, entre enseignant(e)s et membres de la direction dans un esprit de collégialité, avec les élèves et entre élèves dans un climat d'amitié.
- c) Témoignage chrétien dans une unité sans uniformité et un respect bien compris de la conscience et de la liberté de chacun.

3. **Projet éducatif des écoles catholiques**

3.1 **Mission spécifique**

La mission spécifique d'une école catholique est de transmettre aux élèves une culture éclairée par le mystère du Christ. Une école catholique évangélise par la culture. Elle permet à ses élèves de porter un regard chrétien sur les différentes cultures passées ou modernes. Sa chance unique est de pouvoir nourrir l'intelligence de la foi de ses élèves en leur montrant comment le savoir religieux peut entrer en dialogue avec les sciences profanes, reconnues dans leur juste autonomie.

3.2 **Cohérence**

Le projet pédagogique des écoles catholiques traduit une vision chrétienne de la vie. Il s'agit, pour le chrétien, de réaliser une réelle unité entre

- sa relation à Dieu dans une vie spirituelle authentique
- sa relation aux autres au sein de la famille et dans de loyales amitiés
- son rapport au monde à travers l'expérience de l'étude

Ledit projet consiste donc à enseigner un tel mode de vie et à le mettre en pratique au quotidien dans les écoles.

3.3 Liberté et responsabilité

L'école catholique, dans un courant humaniste, veut former des personnes libres et responsables, selon la conception chrétienne de la liberté et de la responsabilité. Une telle éducation doit aider l'élève non seulement à chercher une réussite scolaire mais à s'épanouir dans toutes les dimensions de sa personne.

3.4 Mission spécifique de l'Eglise et des familles

Le projet pédagogique des écoles catholiques est un projet qui s'intègre à la mission de l'Eglise catholique qui, par elles, manifeste sa présence dans le monde de la jeunesse et de la culture. Sa mise en œuvre relève des familles exerçant leurs droits et accomplissant leurs devoirs en matière d'éducation. Les directions des écoles tiennent donc compte d'une façon cohérente de la double responsabilité de l'Eglise et des familles.

4. Les moyens de réalisation

4.1 Autonomie de chaque école catholique

Les écoles catholiques, si elles poursuivent les mêmes objectifs, sont autonomes dans leurs choix pédagogiques et les différents aspects de l'organisation interne.

4.2 Collaboration entre les écoles catholiques

Les écoles catholiques veillent à établir entre elles un climat de franche collaboration. Leur organisation permet aux familles de bénéficier d'une filière complète de scolarité en milieu catholique, filière comprenant toutes les voies habituelles de formation. Elles s'engagent, en particulier, à accueillir les élèves d'autres écoles catholiques.

4.3 Relation avec les instances diocésaines

Des liens réguliers de collaboration et d'information sont établis entre les directeurs (directrices) des écoles et les responsables de la pastorale.

4.4 Relation avec les parents d'élèves

La caractéristique d'une école catholique est de favoriser une intense collaboration avec les parents d'élèves, qui sont régulièrement informés des progrès ou des difficultés de leurs enfants. Les enseignant(e)s sont disponibles à l'égard des parents, qui sont consultés pour les décisions importantes. Les parents reçoivent une information claire et explicite quant au projet pédagogique, dont ils acceptent le contenu.

4.5 Aspect économiques

L'école catholique, pour assurer son existence et sa pérennité, facture ses prestations aux parents, qui s'engagent par contrat à les honorer. Dans les limites d'une saine gestion, l'école catholique veille à n'opérer aucune discrimination financière lors des inscriptions. Les parents sont informés avec précision des droits et des conditions relatifs à l'obtention des différentes bourses d'études à disposition (bourses internes ou fonds de bourses de la Fondation).

4.6 Relation avec les élèves

Les relations entre enseignant(e)s et élèves se caractérisent par le respect mutuel. Le bien de chaque élève est en toutes circonstances le critère fondamental des choix et décisions.

4.7 **Climat éducatif**

Les différents règlements internes mettent l'accent sur la qualité de la vie. L'école catholique offre ainsi un climat éducatif exigeant, où règnent la civilité et la discipline dans le respect de la liberté des personnes.

4.8 **Formation chrétienne**

Des cours de formation catéchétique, biblique et morale, conformes à l'enseignement de l'Église catholique, sont intégrés au cursus des études. Ils ne substituent pas au catéchisme dispensé par la paroisse, mais en sont un complément et un approfondissement. S'ils s'adressent en priorité aux élèves catholiques, ils restent cependant largement ouverts aux autres élèves.

4.9 **Aumônerie – Pastorale**

Chaque école organise si possible un service d'aumônerie, auquel les élèves ont librement accès. Ce service propose des temps de retraite, de réflexion, de prière et de célébration liturgique.

A défaut, l'école développe, selon son génie propre et avec les moyens dont elle dispose, une animation pastorale propre à suppléer l'absence d'aumônerie.

Les responsables de l'aumônerie et de la pastorale font partie intégrante de l'équipe pédagogique.

*Adoptée par le Conseil de Fondation des
des écoles catholiques le 25 septembre 2002*